



**HANDI
SPORT**

LIGUE
FRANCOPHONE

LIGUE HANDISPORT FRANCOPHONE

69 Avenue du Centenaire

6061 Montignies-sur-Sambre

Tel : 071 10 67 50

Email : info@handisport.be



PARACYCLISME
CAHIER DES CHARGES
ORGANISATION D'UNE COURSE SUR ROUTE

VERSION 2020-2021

Préambule

Toute organisation d'une épreuve de paracyclisme doit être en accord avec les règlements internationaux régis par l'Union Cycliste Internationale (UCI) et/ou les règlements nationaux régis par Belgian Cycling, la Fédération Cycliste Wallonie Bruxelles (FCWB) et la Ligue Handisport Francophone (LHF). Pour les courses loisirs, le règlement de l'organisateur de la compétition sera pris en compte.

Règlements en vigueur

UCI :

<https://www.uci.org/fr/inside-uci/statuts-et-r%C3%A8glements/r%C3%A8glements>

BELGIAN CYCLING – FCWB – LHF:

<http://www.belgiancycling.be/content.asp?language=fr&id=146&subid=251>

1. Engagements généraux de l'organisateur:

L'organisateur s'engage à :

- ✓ Proposer un circuit sécurisé avec un dénivelé accessible à l'ensemble des classifications sportives.
Informations générales : <http://www.handisport.be/sport/cyclisme-2/> -
Règlementation UCI : https://www.uci.org/docs/default-source/rules-and-regulations/titre-xvi---paracyclisme.pdf?sfvrsn=47af1c56_8
- ✓ S'adjoindre des services du coordinateur sportif de la Ligue Handisport Francophone pour l'aider dans l'organisation de son épreuve (partie spécifique Handisport).
Contact : Yves Bertinchamps – Coordinateur sportif cyclisme LHF
Tel: +32 (0)71 10 67 57 - GSM: +32 (0) 499 90 51 03 - yves.bertinchamps@handisport.be .
- ✓ Apposer le logo LHF sur tous les documents officiels et supports de communication liés à l'organisation de votre événement.
- ✓ Accueillir tout représentant de la commission mixte de paracyclisme de la LHF – FCWB via accès gratuit à la course et au plateau de compétition (invitation, accréditations,...).
- ✓ Prévoir et prendre en charge les commissaires locaux nécessaires à la bonne organisation de la compétition. Ils proviendront des fédérations valides ou par désignation de la commission mixte de paracyclisme FCWB-LHF;
- ✓ Assurer la meilleure promotion de sa manifestation grâce à une communication efficace (presse écrite, les radios/TV locales, affiches, publications web, ...)
- ✓ Informer, dès l'inscription de son épreuve au calendrier, l'ensemble du tissu associatif Handisport (clubs locaux, institutions, écoles), ainsi que les milieux du cyclisme valide (comités provinciaux, clubs cyclistes locaux) de la tenue de l'épreuve.
- ✓ Respecter et appliquer les procédures LHF liées à l'organisation d'événements sportifs : <http://www.handisport.be/tout-sur-le-handisport/organisez-un-evenement-handisportif/>.
- ✓ Tenir informée la LHF, via son coordinateur sportif (Yves Bertinchamps - Tel : +32 (0)71 10 67 57 - GSM : +32 (0) 499 90 51 03 - Email : yves.bertinchamps@handisport.be), du bon déroulement de l'organisation et de tout problème éventuel.

D'un point de vue technique, l'organisateur doit prévoir :

Les compétitions de paracyclisme de niveau national doivent obligatoirement se dérouler dans le cadre d'une manifestation cycliste, organisée sous l'égide de la LHF et/ou de la FCWB.

Pour les rencontres à caractère régional ou promotionnel, elles peuvent être intégrées à d'autres manifestations sportives (athlétisme, jogging, triathlon, etc.).

Choix du parcours

Les aspects sportifs et la sécurité des coureurs sont prioritaires dans le choix du parcours.

L'organisateur doit concevoir son parcours en prenant soin d'éviter des endroits ou des situations pouvant présenter un risque pour la sécurité des coureurs. Si un choix est possible entre différents itinéraires, ceux présentant des dangers tels que ceux listés ci-dessous seront à éviter :

- Voies étroites.
- Carrefours dangereux.
- Routes à trafic dense.
- Rétrécissements.
- Routes endommagées.
- Zones de travaux.

Si l'organisateur n'a pas la possibilité d'offrir plusieurs options de parcours, des aménagements spécifiques seront indispensables pour garantir la sécurité des coureurs.

L'organisateur proposera à la LHF, au minimum 8 semaines avant le début de la compétition, via plan et données techniques (informations sur dénivelés, virages dangereux, rétrécissements, ...) son projet de parcours pour validation définitive par les experts de la discipline (commission technique LHF-FCWB).

Informations techniques UCI : https://www.uci.org/docs/default-source/default-document-library/2018_wt_cahier-des-charges-organisateurs_fr-low_french.pdf?sfvrsn=ac870374_0

Autres données techniques et aménagements à prévoir

- ✓ Un local ou lieu couvert accessible à proximité de la ligne de départ/d'arrivée, pour valider les inscriptions, contrôler les licences, distribuer les puces ou dossards, welcome packs et remplir les documents officiels.
- ✓ Des vestiaires adaptés avec sanitaires et douches pour les coureurs et un local approprié pour un éventuel contrôle médical.
- ✓ Un podium couvert et sonorisé, avec tables, chaises et branchement électrique, pour les commissaires et le speaker.
- ✓ Un compte tours, une cloche, un panneau d'affichage pour les résultats et dispositif de chronométrage (chip,...).
- ✓ Une banderole et une ligne d'arrivée.
- ✓ Véhicules (selon le circuit) pour l'ouverture et le suivi de l'épreuve.
- ✓ 2 à 3 véhicules (motos prioritairement) pour le suivi du contre la montre (si nécessaire).
- ✓ Un nombre suffisant de barrières pour sécuriser le circuit et la zone d'arrivée.
- ✓ En cas de course mixte (joggeurs – handbikes) sur circuits en boucles, prévoir un couloir de minimum 2m50 de large spécifique aux handbikes afin d'éviter tout ralentissement ou gêne de la course. L'aménagement spécifique (nombre et emplacement des barrières) devra être validé sur plan 4 semaines avant le départ de la course par un expert LHF.
- ✓ Un branchement électrique pour le véhicule de la société de chronométrage ou en l'absence, un outil informatique (ordinateur) et un photocopieur, pour la gestion des résultats.

- ✓ Pour les épreuves accueillant les handbikes, l'organisateur doit tout particulièrement être attentif à l'accessibilité PMR des parkings et des circuits, à l'accès des vestiaires, douches et sanitaires, de l'hébergement, à celui du podium, des salles de restauration, réception pour le contrôle des licences & inscriptions

Sécurité de l'épreuve

L'organisateur doit disposer d'un service de sécurité agréé par les autorités communales. Il pourra être composé de signaleurs, cibistes ou d'un service de police.

Il est notamment demandé de veiller à la présence systématique de signaleurs à chaque carrefour, ainsi qu'un itinéraire de délestage pour les coureurs après la ligne d'arrivée.

Récompense et médailles

L'organisateur s'engage à récompenser les participants de la manière suivante :

- Coupes aux vainqueurs dans chaque catégorie.
- Coupes ou médailles pour les seconds et troisièmes de chaque catégorie.
- Pour les Championnats francophones et nationaux, les médailles Or, Argent et Bronze, doivent être gravées et comporter le titre du championnat, la date et le lieu.
- Une récompense (médaille de participation ou cadeau souvenir) pour chaque participant à l'épreuve.

2. Engagements de l'organisateur auprès de l'ensemble des clubs

L'organisateur s'engage à adresser un dossier d'invitation à chaque club répertorié dans le listing LHF-FCWB au moins un mois avant l'épreuve. Ce dossier doit comprendre :

- ✓ les conditions d'accueil (type, coût, coordonnées, plan d'accès,...).
- ✓ un descriptif de l'épreuve avec plan du ou des circuits proposés, leur profil et le kilométrage,
- ✓ les horaires,
- ✓ la fiche ou le lien pour l'inscription en ligne des coureurs.

L'organisateur s'engage également à adresser tous les classements et coupures de presse à chaque club participant, soit directement, soit par l'intermédiaire de son club.

3. Engagements de l'organisateur auprès des athlètes

L'organisateur s'engage à proposer aux coureurs des circuits et installations de qualité validées, 8 semaines avant l'épreuve, par la LHF ou un de ses représentants et à assurer leur sécurité pendant toute la durée de l'épreuve.

4. Engagements de la LHF auprès de l'organisateur

Dès réception du dossier complet de l'organisation et après validation de celui-ci par la commission fédérale, cette dernière s'engage auprès de l'organisateur à :

- Inscrire son épreuve au calendrier LHF.
- Lui adresser le listing de classification des coureurs pour valider les classes sportives lors de l'inscription.
- Lui communiquer le nom du délégué LHF qui assistera l'organisateur de l'épreuve et sera présent lors de l'événement.

5. Soutien fédéral à l'organisation d'une épreuve

- ✓ L'intégralité des droits d'inscription des compétiteurs sera laissée aux organisateurs.
- ✓ Un subside d'un montant de 250 € est proposé aux organisateurs de compétitions LHF.
Informations complémentaires : <http://www.handisport.be/tout-sur-le-handisport/organisez-un-evenement-handisportif/>

6. Documents à joindre au dossier de candidature pour l'organisation d'une course LHF:

- ✓ Présent cahier des charges daté et signé.
- ✓ Fiche technique de description de l'épreuve.
 - Programme et déroulement de l'épreuve.
 - Plan détaillé du ou des circuits.
 - Plan d'accès à la manifestation spécifique PMR (parking, accueil, départ, vestiaires,...).
- ✓ Le formulaire de demande de soutien financier pour l'organisation d'une compétition LHF complété et signé. Ce dernier est disponible via le lien suivant:
<http://www.handisport.be/tout-sur-le-handisport/organisez-un-evenement-handisportif/>
(Après acceptation de la candidature par la Ligue Handisport Francophone).

7. Application

Le présent cahier des charges doit être signé par l'organisateur et adressé à la commission mixte LHF via son coordinateur sportif qui veille au strict respect de celui-ci.

Contact :
Yves Bertinchamps
Coordinateur sportif paracyclisme LHF
Tel : +32 (0)71 10 67 57
GSM : +32 (0) 499 90 51 03
yves.bertinchamps@handisport.be

Lieu de l'épreuve :
Date de l'épreuve :
Club organisateur :
Représenté par :

Signature du président du club organisateur et cachet du club.

Signature du coordinateur sportif de la Ligue Handisport Francophone ou de son représentant.

ANNEXE 1 – FICHE TECHNIQUE

Description de l'épreuve

Date :

Lieu (adresse complète) :

Programme – Horaire détaillé:

Course accessible aux coureurs :

- Déficients moteurs
- Déficients visuels
- Déficients auditifs
- Déficients mentaux

Les classifications seront-elles prises en comptes dans le classement ? OUI-
NON

Si oui, lesquelles :

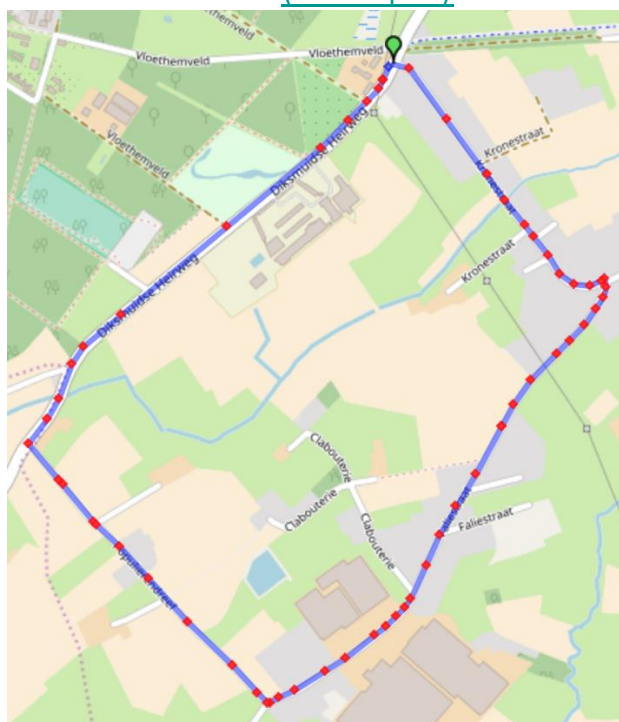
Niveau de compétition :

- Loisir
- Provincial
- LHF-FCWB
- NATIONAL
- INTERNATIONAL
- UCI

Montant du droit d'inscription et modalités :

Site web:

Plan du circuit : (exemple)



Plan des installations d'accueil accessibles:

A prévoir et à indiquer clairement sur le plan :

Parking PMR - local d'accueil/inscriptions – départ/arrivée de la course – vestiaires & toilettes accessibles – premiers secours – atelier mécanique (éventuel) – bar – restaurant.

Partenaires de l'événement :

Comité d'organisation :

Personne de contact

NOM :

PRENOM :

TEL/GSM :

Email :